

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le VENDREDI 18 NOVEMBRE, à 15 h 06, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 17 h 58).

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE (arrivée à 15 h 34 au rapport n° 22/6-001), Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Jacqueline PAYET, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Dominique TURPIN	pour toute la durée de la séance	par Benjamin THOMAS
Marie-Anick ANDAMAYE	jusqu'à son arrivée à 15 h 34 au rapport n° 22/6-001	par Brigitte ADAME
David BELDA		par Monique ORPHÉ
Éric DELORME		par Gilbert ANNETTE
Joëlle RAHARINOSY		par Jacques LOWINSKY
Gérard CHEUNG LUNG		par Christèle BEAUMIER
Alexandra CLAIN	pour toute la durée de la séance	par Jean-François HOAREAU
Aurélié MÉDÉA		par Jean-Max BOYER
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDI		par Karel MAGAMOOTOO
Michel LAGOURGUE		par Jean-Pierre HAGGAI
Jean-Régis RAMSAMY		par Henriette BABET

### DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre du (de l', de la)	rapport n°
- Sonia BARDINOT	déléguée / Ville	CAUE	22/6-011 et 22/6-012
(*) <b>Éric DELORME</b> (mandataire : Gilbert ANNETTE)	délégués / Ville (titulaire)	Sidélec Réunion	22/6-013
- Jean-François HOAREAU	(suppléant)		
- Jean-François HOAREAU	délégués / CINOR	ÉPFR	22/6-020
- Julie PONTALBA			
- Gilbert ANNETTE			
- Benjamin THOMAS			
(*) <b>David BELDA</b> (mandataire : Monique ORPHÉ)	délégué / Ville	SÉDRÉ	22/6-021
- Érick FONTAINE	délégué / Ville	SHLMR	du 22/6-024 au 22/6-026

CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	Sidélec Réunion	Syndicat intercommunal d'Électricité du Département de la Réunion (Comité syndical)
CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion	ÉPF Réunion	Établissement public foncier de la Réunion
SÉDRÉ	Société d'Équipement du Département de la Réunion	SHLMR	Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion
(*)	élus absents / représentés		

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Marie-Anick ANDAMAYE	arrivée à 15 h 34	au rapport n° 22/6-001
Vincent BÈGUE	parti à 16 h 37	au rapport n° 22/6-002
Audrey BÉLIM	sortie à 17 h 00	au rapport n° 22/6-003
	revenue à 17 h 07	au rapport n° 22/6-005
Sonia BARDINOT (voir élue intéressée : CAUE)	sortis à 17 h 19	au rapport n° 22/6-011
Philippe NAILLET	revenus à 17 h 23	au rapport n° 22/6-012
Jean-François HOAREAU (voir élu intéressé : Sidélec Réunion)	sorti à 17 h 23	au rapport n° 22/6-013
	revenu à 17 h 28	au rapport n° 22/6-015
Gilbert ANNETTE	sorti à 17 h 23	au rapport n° 22/6-013
	revenu à 17 h 29	au rapport n° 22/6-016
Jean-François HOAREAU Julie PONTALBA Benjamin THOMAS (voir élus intéressés : ÉPFR)	sortis à 17 h 34	avant le rapport n° 22/6-020
	revenus à 17 h 35	après le vote
Gilbert ANNETTE (voir élu intéressé : ÉPFR)	parti à 17 h 34	avant le rapport n° 22/6-020

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

Monique ORPHÉ	sortie à 17 h 35	avant le rapport n° 22/6-021
	revenue à 17 h 37	au rapport n° 22/6-024
Érick FONTAINE <small>(voir élu intéressé : SHLMR)</small>	sorti à 17 h 37	avant le rapport n° 22/6-024
	revenu à 17 h 40	après le vote du rapport n° 22/6-026
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	sortie à 17 h 43	au rapport n° 22/6-029
	revenue à 17 h 48	au rapport n° 22/6-034

**OBJET      Validation de mandats spéciaux**

---

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil municipal.

La définition de cette notion a été donnée par délibération n° 08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

Aujourd'hui, il vous est demandé, à titre de régularisation, de valider les mandats spéciaux des élus suivants :

- Madame Erika BAREIGTS (maire) à l'occasion du Comité d'Engagement PRUNEL phase 2 du 09 au 13 octobre 2022 à Paris ;
- Monsieur Yassine MANGROLIA (9<sup>ème</sup> adjoint) à l'occasion du Congrès de la Fédération nationale des Centres-Villes (FNCV) du 24 au 29 septembre 2022 à Paris ;
- Madame Christèle BAUMIER (conseillère municipale) à l'occasion des Trophées territoriaux du funéraire du 08 au 12 novembre 2022 à Paris ;
- Madame Aurélie MEDEA (conseillère municipale) à l'occasion du 13<sup>ème</sup> Congrès de l'Association nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANECEJ) du 25 au 28 octobre 2022 à Arras ;
- Madame Julie LALLEMAND (conseillère municipale) à l'occasion du Congrès des Maires 2022 du 18 au 24 novembre 2022 à Paris ;
- Madame Geneviève BOMMALAIS (1<sup>ère</sup> adjointe de quartier) à l'occasion du Congrès des Maires 2022 du 18 au 24 novembre 2022 à Paris ;
- Madame Sonia BARDINOT (10<sup>ème</sup> adjointe) à l'occasion du Congrès des Maires 2022 du 18 au 24 novembre 2022 à Paris ;
- Monsieur Arnaud HUGUET (conseiller municipal) à l'occasion du Congrès des Maires 2022 du 18 au 24 novembre 2022 à Paris.

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les chapitre 65 - article 6532 du Budget principal de la Ville.

**OBJET**      **Validation de mandats spéciaux**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Vu le RAPPORT N°22/6-036 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Valide, à titre de régularisation, les mandats spéciaux des élus suivants :

- Madame Erika BAREIGTS (maire) à l'occasion du Comité d'Engagement PRUNEL phase 2 du 09 au 13 octobre 2022 à Paris ;
- Monsieur Yassine MANGROLIA (9<sup>ème</sup> adjoint) à l'occasion du Congrès de la Fédération nationale des Centres-Villes (FNCV) du 24 au 29 septembre 2022 à Paris ;
- Madame Christèle BAUMIER (conseillère municipale) à l'occasion des Trophées territoriaux du funéraire du 08 au 12 novembre 2022 à Paris ;
- Madame Aurélie MEDEA (conseillère municipale) à l'occasion du 13<sup>ème</sup> Congrès de l'Association nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANECEJ) du 25 au 28 octobre 2022 à Arras ;

- Madame Julie LALLEMAND (conseillère municipale) à l'occasion du Congrès des Maires 2022 du 18 au 24 novembre 2022 à Paris ;
- Madame Geneviève BOMMALAIS (1<sup>ère</sup> adjointe de quartier) à l'occasion du Congrès des Maires 2022 du 18 au 24 novembre 2022 à Paris ;
- Madame Sonia BARDINOT (10<sup>ème</sup> adjointe) à l'occasion du Congrès des Maires 2022 du 18 au 24 novembre 2022 à Paris ;
- Monsieur Arnaud HUGUET (conseiller municipal) à l'occasion du Congrès des Maires 2022 du 18 au 24 novembre 2022 à Paris.

## **ARTICLE 2**

Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions, dans les conditions fixées par délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

## **ARTICLE 3**

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les chapitre 65 - article 6532 du Budget principal de la Ville.